

Pourquoi et comment remplir un mémoire de proposition à une récompense

Jeunesse, Sport et Engagement Associatif

Cette distinction honorifique manifeste la reconnaissance des pouvoirs publics envers les bénévoles, qu'ils soient issus du sport, de la jeunesse, de l'animation, de la vie socio-éducative et culturelle (mouvements d'éducation populaire), ou bien d'œuvre de plein air.

Elle se décline de deux manières : la **Lettre de Félicitations**, qui s'obtient sans condition d'ancienneté et la **médaille ministérielle** qui se décline selon trois échelons : **Bronze, Argent et Or**. Il faut justifier d'au moins 6 ans de service pour espérer obtenir le Bronze, puis 4 ans et 5 ans pour les échelons suivants, avec à chaque fois un complément d'actions à présenter dans une nouvelle demande... C'est seulement à titre très exceptionnel que ces contraintes peuvent être réduites.



Lettre de Félicitations



Médaille de Bronze



Médaille d'Argent



Médaille d'Or

Il est à noter que toute personne est en droit de présenter un dossier en tant que parrain. Charge à celle-ci de le transmettre soit aux services de l'état **SDJES** (département) ou **DRAJES** (région) selon le rayonnement du proposé, soit au **CDMJSEA** (du département d'activités) ou **CRMJSEA** (pour des actions dépassant le cadre du département) qui feront suivre en vous aidant si besoin à compléter/finaliser le dossier.

Le parcours personnel, le dévouement à la cause de la jeunesse, du sport, de la citoyenneté et de l'engagement associatif, ainsi que les qualités humaines, méritent d'être particulièrement soulignés.

C'est pour cela que nous comptons sur vous pour proposer des candidatures de dirigeants ou de bénévoles associatifs qui œuvrent sans compter à vos côtés.

Le mémoire (la trame) est composé de trois parties :

- **Partie 1 (première page):** Elle regroupe l'état civil et coordonnées de la personne, auxquelles il est indispensable de joindre la copie recto-verso de sa carte d'identité.
- **Partie 2 (seconde page):** Cette partie étant essentielle à l'examen de la candidature elle doit être remplie avec la plus grande rigueur et le plus grand soin possible.
 - Elle consiste à présenter en première partie les récompenses éventuellement déjà obtenues : Ministérielles (Ordres nationaux, Lettre de Félicitations, médaille de Bronze JSEA...), Fédérale ou bien honorifique...
 - En seconde partie le CV les actions accomplies par le proposé. Pour cela il est indispensable de le compléter d'une manière exhaustive, avec le plus de précision possible sur les fonctions et les dates de début et fin (ou durée approximative).

- Pour les demandes des échelons Or ou Argent, il est indispensable de détailler les nouveaux services réalisés depuis la date d'attribution de l'échelon précédent.
- Les performances sportives ne suffisent pas forcément à justifier la demande.
- **Partie 3 (troisième page)** : Il faut identifier le parrain de la candidature, et remplir l'avis motivé, en respectant, si possible, les consignes suivantes :

Le but est d'expliquer les raisons qui font que cette personne peut prétendre à cette récompense. On rappelle que la médaille de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif est décernée pour les services rendus et/ou pour un engagement bénévole en faveur de l'intérêt général souvent dans une association sportive ou non.

Votre rédaction ne doit pas se limiter à mettre avis favorable ou très favorable, mais au contraire il faut porter toute votre attention sur une présentation détaillée des qualités et des mérites de la personne proposée. Il n'est pas nécessaire de reprendre le CV de façon exhaustive, mais d'attribuer à cette dernière et en les justifiant des qualificatifs tels que : décideur, dévoué, dynamique, énergique, entreprenant, passionné, esprit d'équipe, disponible, expérimenté, efficace, persévérant, réactif, travailleur, infatigable, consciencieux, organisé, volontaire, polyvalent, etc. Et en donnant, si possible, des exemples concrets. Il peut être également intéressant, le cas échéant, de citer d'autres personnes qui soutiennent votre proposition... Ne pas oublier de bien faire ressortir la partie bénévole et de mesurer au mieux l'engagement associatif que ce soit sur la durée ou les domaines abordés.

N'oubliez pas que les quelques lignes, que vous écrirez, doivent convaincre les membres de la commission d'attribution...

Conclusion

Le mémoire établi est transmis aux services de l'état, qui l'examinera en commission. Cette dernière se réunit quelques temps avant chaque promotion du 1^{er} janvier et du 14 juillet.

Les quotas de récompenses étant limités et le critère de la parité hommes/femmes impliquent que seuls les meilleurs mémoires soient retenus. Cela ne signifie pas que les autres dossiers ne sont pas éligibles. Dans ce cas la commission peut proposer, par exemple, une Lettre de Félicitations si le quota « Bronze » est épuisé.

Enfin si le dossier est mal rempli, illisible ou incomplet, il ne peut pas être proposé à la commission et il sera demandé au parrain de le modifier.

Coordonnées :

DRAJES Cité administrative Gaujot CS50016 67084 Strasbourg Cedex

ce-drajes@ac-nancy-metz.fr

Service Départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Haute-Marne :

ce.sdjes52@ac-reims.fr

21 Bd Gambetta - CS 12070 52903 Chaumont cedex 9

Tél : 03 51 55 60 57

Comité régionale CRMJSEA Grand-Est

crmjsea.grandest@gmail.com

Présidente Mme Janine Wrona

Tél : 06 84 63 33 32

Comité Départemental des Médailleurs de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif de la Haute-Marne, CDMJS52 :

CDMJS52@wanadoo.fr

Président M. Philippe Dormont

11 rue des Capucins 52100 Saint-Dizier

Tél : 06 70 30 67 86